



Saint-Jean De Gonville



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 06 septembre 2022, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Leila MANET (procuration à Elody BULLIARD)

Secrétaire de séance : Nicolas PIDOUX

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Olivier CORNAND. Un courrier resté sans réponse à ce jour a été adressé à la candidate suivante, Mme Patricia REINHARD.

Le compte-rendu du 05 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

I/ Délibérations

1/ Avenant n°2 au marché de travaux de l'entreprise GONTARD FORAZ relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – Lot n°11 « Electricité »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 juin 2020 attribuant le marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°11 « Electricité » à l'entreprise GONTARD FORAZ pour un montant de 34 534,45 € H.T. soit 41 441,34 € T.T.C.

L'avenant n°1 approuvé par délibération en date du 02 mars 2022 a fixé le montant du marché à 38 141,83 € H.T. soit 45 770,20 € T.T.C.

Il a été demandé en cours d'exécution à l'entreprise d'apporter certaines modifications aux travaux initialement prévus :

Moins-values :

- Suppression de 12 suspensions LED entrée et espace bar : - 711,48 €
- Suppression d'un mat et applique LED en extérieur : - 876,19 €
- **Montant total des travaux supprimés :** - **1 587,67 €**

Plus-values :

- Ajout projecteur LED, luminaire scène, dalle LED local stockage : + 2 327,41 €
- Fourniture et pose de goulottes scène : + 479,63 €

- Fourniture nouvelles bouches ventilation :	+ 820,71 €
- Modification éclairage de sécurité sanitaires et entrée :	+ 2 236,58 €
- Alimentation hotte :	+ 311,10 €
- Fourniture et pose de détecteur d'ouverture sur porte :	+ 152,73 €
- Fourniture et pose 6 postes encastrés sous faux-plafond scène :	+ 336,97 €
- Montant total des travaux supplémentaires :	+ 6 665,13 €

L'ensemble de ces modifications entraîne une augmentation de 5 077,46 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 43 219,29 € H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2/ Avenant n°1 au marché de l'entreprise CORES relatif à la fourniture et la pose d'un bâtiment modulaire à implanter sur le parking de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 07 décembre 2021 attribuant le marché relatif à la fourniture et à la pose d'un bâtiment modulaire à implanter sur le parking de la salle polyvalente à l'entreprise CORES pour un montant de 147 459,00 € H.T. comprenant l'offre de base et l'option, soit 176 950,80 € T.T.C.

Il a été demandé à l'entreprise de modifier certaines options prévues initialement comme suit :

- Fourniture et installation d'une kitchenette en remplacement d'un simple évier sur meuble : + 498,00 € H.T.
- Modification des réseaux et du bâti (installation d'un auvent, ajout d'une porte coulissante, modification de la plomberie et de l'électricité suite à la création d'une kitchenette) : + 2 325,00 € H.T.

L'ensemble de ces modifications entraîne une augmentation de 2 823,00 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 150 282,00 € H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

3/ Approbation de la convention à intervenir avec le SDIS dans le cadre de la mise à disposition d'oxygène médicinal pour le CPINI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le centre de première intervention non intégré de Saint-Jean-de-Gonville est équipé depuis plusieurs années d'une bouteille d'oxygène médicinal de 5 litres mise à disposition par le SDIS de l'Ain.

La convention signée le 25 février 2010 étant caduque, il convient aujourd'hui de conclure une nouvelle convention définissant les modalités de cette mise à disposition par la pharmacie à usage intérieur (PUI) du SDIS de l'Ain.

Le matériel est ainsi mis à disposition du CPINI à titre gracieux pour une durée de 5 ans.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

4/ Demande de subvention auprès du Département de l'Ain dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ouverture prochaine de la future bibliothèque dans le bâtiment modulaire nouvellement implanté sur le parking de la salle polyvalente.

Il est prévu d'aménager ces locaux avec du mobilier neuf spécifique comprenant notamment des rayonnages, des bacs, une banque d'accueil, des canapés, des tables et des fauteuils. Le devis de l'entreprise Bourgeaud Mobidecor a été retenu pour un montant de 25 086,39 € T.T.C.

Dans le cadre du dispositif « mobilier, réseau informatique et services numériques » mis en place par le Département, ce projet est éligible à une aide correspondant à 20% de la dépense engagée, avec un plafond fixé à 4 000 €.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

5/ Cession de terrain appartenant au Département à la commune de Saint-Jean-de-Gonville

Dans le cadre de la construction de la future station d'épuration, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la collectivité a sollicité les services du Département de l'Ain en vue de l'acquisition d'une emprise issue du domaine public leur appartenant au lieu-dit « Le Munard ». Ce terrain correspond à une sur largeur de la route départementale n°89H et est contiguë aux parcelles cadastrées section C 1499 et 1501.

Le Département a confirmé son accord pour la vente au profit de la commune de Saint-Jean-de-Gonville de ce délaissé de voirie d'une superficie de 1 055 m² environ.

La régularisation de cette cession pour l'euro symbolique nécessite un acte qui sera rédigé par le service gestion immobilière et foncière du Département.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

6/ Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux d'aménagement d'une voie verte

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un projet d'aménagement d'une voie verte pourrait voir le jour en 2023 entre la limite communale de Thoiry et la rue du Bourg.

Le coût prévisionnel de l'opération a été arrêté à la somme de 390 900,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'être éligible au dispositif d'équipement des territoires ruraux et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Contractualisation département :	90 000,00 €
DETR (20%) :	78 180,00 €
- Fonds propres :	222 720,00 €

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

7/ Accroissement saisonnier d'activité – Accueil de loisirs

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (2°),

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de l'accroissement de la fréquentation de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires, il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour assurer les fonctions d'animateur,

Monsieur le Maire propose de créer à compter du 1^{er} octobre 2022 trois emplois d'animateur pour accroissement saisonnier d'activité au sein de l'accueil de loisirs à raison de 47,5h de travail hebdomadaire pour une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

8/ Accroissement saisonnier d'activité – Services techniques

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (2°),

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de l'accroissement de travail pour le nettoyage des locaux communaux durant la période estivale, il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour assurer les fonctions d'agent d'entretien,

Monsieur le Maire propose de créer à compter du 1^{er} juillet 2022 quatre emplois d'agent d'entretien pour accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques à raison de 25h de travail hebdomadaire pour une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

II/ Point sur la Contribution financière Genevoise (CFG)

Pour information, le montant de la CFG qui sera reversé en novembre par le Département à la commune s'élève à 763 198,45 €, soit une hausse d'environ 50 000 € par rapport à l'année dernière.

Une soixantaine de frontaliers supplémentaires sont enregistrés mais la dotation par actif est plus basse que l'année dernière. Environ 430 frontaliers résident aujourd'hui sur la commune.

III/ Planning mensuel des réunions

Vendredi 09/09/22 à 19h00 en salle du conseil :	AG Jeunesse gonvilloise
Mercredi 14/09/22 à 19h00 à Gex :	Conseil communautaire
Jeudi 15/09/22 à 18h00 à Gex :	Santé/Solidarité
Mardi 20/09/22 à 18h30 à Gex :	Cadre de Vie
Mercredi 21/09/22 à 18h30 à Gex :	Finances
Jeudi 22/09/22 à 18h30 à Gex :	Environnement
Mardi 27/09/22 à 18h30 à Gex :	Tourisme/Culture
Mercredi 28/09/22 à 18h30 à Gex :	Déplacements
Mercredi 28/09/22 à 20h00 à la maison communale :	Calendrier des fêtes
Jeudi 29/09/22 ou 06/10/22 à 18h00 à Prévessin-Moëns :	Cotech Régie des eaux
Jeudi 29/09/22 à 18h30 à Gex :	Aménagement

IV/ Dépenses

Repas cantine juin 2022	BOURG TRAITEUR	8 242.60 €
Bâche aménagement local technique	PROLIANS	1 208.62 €
Location photocopieurs 3 ^{ème} trimestre	XEROX	3 757.50 €
Frais d'avocat litige RINALDI	Cabinet RACINE	1 890.00 €
Travaux électricité école	GRANDCHAMP	4 565.26 €
Feu d'artifice du 13 juillet	LEIA-TECH	3 545.00 €
Réparation abri-bus vandalisé	ABRIPLUS	2 066.40 €
Repas cantine juillet 2022	BOURG TRAITEUR	4 120.40 €
Entretien tondeuse	LAVERRIERE	1 913.35 €
Consommation électricité	EDF	1 129.58 €
Consommation gaz	TOTALENERGIE	4 385.05 €
Remplacement fenêtres 2 salles de classe école	NINET GAVIN	13 243.20 €
Situation n°4 bâtiment modulaire	CORES	34 907.29 €
Travaux de reprise route de Choudans	EIFPAGE	5 281.38 €
Situation n°2 travaux aménagement route de Roulave	EIFPAGE	59 450.21 €
Maîtrise d'œuvre aménagement route de Roulave	AINTEGRA	6 494.08 €
Solde maîtrise d'œuvre salle polyvalente	CLERMONT	2 041.97 €
Solde maîtrise d'œuvre salle polyvalente	ENERPOL	4 780.21 €

Solde maîtrise d'œuvre salle polyvalente	COSINUS	5 481.80 €
Réparation clôture école	BOUM PAYSAGE	9 656.00 €
Achat lave-vaisselle cantine	REVELLAT Michel	15 000.00 €
Nettoyage vitres école et salle polyvalente	AD NETTOYAGE	1 950.00 €
Achat de tables rondes salle polyvalente	DOUBLET	4 051.32 €
Consommation gaz août	TOTALENERGIE	1 053.51 €

V/ Commissions

1/ Communication/Social

Une formation sera organisée courant septembre sur le fonctionnement du futur site internet de la mairie.

Le bulletin municipal sera distribué aux alentours du 20 septembre. 950 exemplaires ont été commandés au lieu de 900.

En réponse à Cécile MAGNIN, Emmanuelle LAURE précise qu'il est compliqué de proposer une version numérique de l'Infogonville car il faudrait recenser chaque habitant intéressé par le format numérique et distribuer aux autres le format papier dans leur boîte aux lettres individuelle.

La vente des brioches au profit de l'ADAPEI est prévue les 07 et 08 octobre.

2/ Scolaire

Ecole

La rentrée s'est bien passée, 261 élèves sont inscrits. 4 ATSEM sont en poste, dont 3 nouvelles.

La direction est assurée par Carole LORENZO, remplacée temporairement par Maxime CHARBONNIER.

Centre de loisirs

Effectifs :

- Les jeudi et vendredi de la rentrée, 169 enfants ont été inscrits au restaurant scolaire et 87 au périscolaire.
- Les 2 derniers jours des vacances 97 enfants et en moyenne entre 35 et 75 enfants durant l'été.

Prévision des prochaines semaines :

- Plus de 100 enfants les lundi et mardi au périscolaire du soir.
- Environ 170 à 185 enfants au restaurant scolaire.
- Environ 60 enfants les mercredis.

Différentes activités ont été proposées cet été : sorties vélo, randonnées, château gonflable, intervenants extérieurs (Orion...).

L'équipe apprécie le nouveau lave-vaisselle acheté pour la cantine qui permet de gagner en rapidité lors des services du midi.

3/ Travaux

Une commission travaux a eu lieu le 29 août dernier.

Voiries

- L'aménagement de la route de Roulave est presque terminé, le marquage au sol sera fait la semaine prochaine.
- Le marquage au sol des zones à 30km/h dans le centre bourg va prochainement être réalisé.
- Des potelets ont été installés rue Saint Jean.

Bibliothèque

Le bâtiment de la bibliothèque est terminé, les raccordements aux réseaux secs et humides seront réalisés prochainement.

Fontaines

Les réservoirs sont vides, plusieurs fontaines ne sont plus alimentées.

Ecole

Les travaux de peinture et le remplacement des fenêtres ont été réalisés dans 2 classes de l'école.

Boulangerie

L'appel d'offres pour les travaux n'a toujours pas été lancé par l'architecte.

Pour information, la région a octroyé à la commune une subvention de 100 000 € et le département une aide de 60 000 €.

Déneigement

Thierry TAVERNIER, agent technique, demande à assurer seul les astreintes de déneigement. Cette demande pose problème car la mise en place d'une telle organisation implique la participation de tous les agents techniques et une utilisation commune du matériel.

Un devis sera demandé à une entreprise pour comparer les coûts et choisir la solution la plus adaptée.

Décorations de Noël

Compte-tenu du contexte financier et énergétique actuel, il est proposé de limiter les décorations lumineuses au centre du village en privilégiant les leds et d'installer à d'autres endroits des décorations non lumineuses.

A noter que la hausse des prix des énergies et du carburant se répercute déjà sur le budget communal.

4/ Urbanisme

Trois vérifications de conformité ont été réalisées par la commission suite au dépôt en mairie des déclarations d'achèvement de travaux. Les constructions sont toutes conformes.

Un courrier a été adressé à M. VARET au sujet de la rénovation de l'ancienne ferme rue du Bourg. Des appartements sont en cours de création dans la partie agricole. Il s'agit donc d'un changement de destination qui doit être déclaré car la taxation est différente.

VI/ Commissions de la Communauté d'agglomération

Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de Pays de Gex Agglo.

GVD

La collecte des points verts étant de plus en plus problématique, l'agglomération souhaite traiter en direct avec le sous-traitant à la place du SIVALOR (ex SIDEFAGE).

La collecte des cartons de colis en milieu urbain pose un problème de volume. Les services s'interrogent sur la possibilité de réutiliser les cartons de déménagement. Ils souhaitent également promouvoir d'avantage le service Allo encombrant.

A noter que les collectivités sont dotées d'un badge pouvant être utilisé pour jeter les dépôts sauvages dans les CSE. Enfin, il existe une membrane anti-odeur afin de diminuer les nuisances.

Déplacements

Le projet de transport à la demande dans le sud gessien devrait être en service fin 2023. Il faudra renforcer la communication pour que les gens soient au courant.

Aménagement

Le nouveau responsable rencontrera les maires de chaque commune en septembre.

Régie

Une réunion a eu lieu ce jour pour la future STEP prévue sous Saint-Jean avec les 3 groupements d'entreprises ayant remis une offre. Leurs réponses définitives sont attendues pour vendredi prochain. Les prix sont en hausse par rapport à l'estimation faite l'année dernière. La décision d'attribution sera prise en Commission d'Appel d'Offres courant octobre.

Le niveau des nappes est globalement plus bas qu'habituellement, bien que le territoire se maintienne au-dessus des seuils critiques grâce à l'importation de l'eau depuis la Suisse.

Le projet de pompage de Pougny est toujours en attente, l'hydrogéologue a récemment préconisé de modifier les périmètres de captage.

VII/ Points divers

Réserve foncière

En réponse à la demande de Cécile MAGNIN qui s'interroge sur les réserves foncières de la commune, Patrick DUMAS fournira prochainement aux membres du conseil municipal la liste des terrains communaux existants avec leur superficie et leur prix de vente approximatif.

La question de l'agrandissement de l'école actuelle ou d'une nouvelle construction devra se poser. Il est prévisible que l'école ne puisse plus accueillir de nouveaux enfants à l'horizon 2030.

Il avait été question lors d'une commission travaux de se renseigner sur un terrain situé en bord de rivière. Patrick DUMAS communiquera les informations obtenues lors de la prochaine commission.

Journée de ramassage des déchets

Une journée de ramassage des déchets est organisée le samedi 17 septembre dans la commune. Des flyers ont été édités par la mairie et distribués par l'association « Association penser Saint-Jean-de-Gonville et agir pour Saint-Jean-de-Gonville ».

Les inscriptions à la journée se font par mail : st-jean@gonville.fr

La séance est levée à 21h15.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu

le Mardi 11 octobre 2022